

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2009

Membres présents : Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER.

1. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe l'assemblée que les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, ceci dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

M. Jean-Laurent VONAU n'est pas favorable à ces délégations et estime que les décisions, au cas par cas, permettent aux conseillers municipaux d'être mieux informés.

Le Maire rappelle qu'il faut parfois prendre des décisions très rapidement, sans pouvoir attendre une réunion de conseil municipal. Il précise également que le Maire doit rendre compte de ces délégations au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal et fixé à 500 000 € par année civile.

2. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 décembre 2008.

04.12.2008

- visite de Monsieur Olivier FAVRE, référent du Conseil Général du Bas-Rhin en matière de contrat de territoires : visite des installations sportives et culturelles de la commune avec constat de l'état de ces installations
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Soultzerland : réexamen du contrat de territoire avec réintégration du complexe sportif en plusieurs phases conformément à ce qui a été présenté lors de la réunion du conseil municipal du 3 décembre 2008
- nominations au niveau du corps des sapeurs pompiers : M. Fabien MOSER a été promu lieutenant

05.12.2008

- les enfants de la halte-garderie ont fêté Saint-Nicolas à La Saline
- remise de médailles du travail et diplômes à la Société HEUMANN
- séminaire de la communauté de communes du Hattgau : intervention du Conseiller Général et du Conseiller Régional, ainsi que du Président du Conseil Général qui a reposé la question des investissements sportifs dans les communes de Betschdorf et Soultz-sous-Forêts (article DNA)
- assemblée générale de l'OMACSL : participation importante des associations

06.12.2008

- 2^{ème} WE des Tradi'sons : marché de Noël bien fréquenté samedi et dimanche ; téléthon des pompiers et des coureurs de la Saline ; manifestation « Chanter Noël à Soultz-sous-Forêts » avec plus de 70 participants et un concert final à guichets fermés
- nombreuse participation à la manifestation avec le St Nicolas
- exposition avicole

08.12.2008

- entretien avec M. Ewald HOFFMANN, syndic des immeubles de l'impasse du Plattenweg, concernant les problèmes de visibilité à la sortie de l'impasse et de stationnement dans l'impasse. Une réunion est organisée avec les propriétaires riverains le 13 janvier 2009
- entretien avec M. Marc MULLER de l'association PEL MEL qui nous a fait part de l'évolution de l'équipe d'animation de son association

- fête de Noël des élèves de l'école élémentaire avec spectacle et goûter
- rencontre avec les gendarmes de Sultz-sous-Forêts qui souhaiteraient l'aménagement d'une sortie piétonnière au niveau du chemin du sel pour les résidents de la nouvelle gendarmerie
- réunion du bureau de l'harmonie pour présentation du projet de direction de Alfred KREISS
- réunion du bureau syndical du SCOTAN
- réunion du SIVU du collège pour le débat d'orientations budgétaires 2009

09.12.2008

- fête de Noël des élèves de l'école maternelle avec spectacle et goûter
- entretien avec M. Bruno MEYER concernant le rejet, par l'architecte des bâtiments de France, de son projet de construction d'un hall d'exposition et de travail
- réunion sur le contrat de territoire Hattgau/Soultzerland organisée par M. Jean-Laurent VONAU, Conseiller Général : dépassement important de l'enveloppe ; demande est faite à chaque commune de vérifier la faisabilité financière de ses projets d'où la nécessité de réviser le plan pluriannuel d'investissement de Sultz-sous-Forêts/Hohwiller

10.12.2008

- visite de la synagogue de Sultz-sous-Forêts par les élus de Bischwiller pour constater les aménagements faits à la synagogue, la ville de Bischwiller souhaitant acquérir la synagogue de Bischwiller et la réaménager
- repas des aînés ruraux à Hohwiller

11.12.2008

- réunion sur le PLU à la communauté de communes du Soultzerland

12.12.2008

- réunion du conseil de l'Eurodistrict REGIO PAMINA à Karlsruhe
- réunion du comité directeur de l'ADEAN (Association pour le Développement de l'Alsace du Nord)

13.12.2008

- fête de Noël des jeunes du handball club Sultz-sous-Forêts/Kutzenhausen au gymnase du SIVU
- 3^{ème} WE des Tradi'sons : marché de Noël bien fréquenté le dimanche (mitigé le samedi) ; concert de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg avec une nombreuse assistance ; très bon spectacle « Les Noëls de Papipom »
Une réflexion sera menée pour faire débiter le marché de Noël le samedi à 14 heures. Le Maire rappelle que tous les spectacles étaient gratuits pour le public et qu'ils étaient très bien fréquentés. Les animations lors de l'allumage des bougies du calendrier de l'Âvent n'ont pas donné lieu à des cachets, les différents intervenants ayant effectué leur prestation gratuitement

15.12.2008

- réunion du conseil syndical du SCOTAN à la Saline

16.12.2008

- rencontre avec M. GAUGLER du Conseil Général du Bas-Rhin concernant l'aménagement de la RD 51 (entre Sultz-sous-Forêts et Lobsann) : concerne l'achat de certains terrains
- spectacle de Noël de l'école maternelle à la Saline
- réunion du comité directeur du SMICTOM : le tri sélectif s'effectue très bien en Alsace ; la poubelle bleue accepte des produits supplémentaires : les boîtes de conserves et les cannettes de boissons ; les bouteilles d'huile de cuisine, les emballages de produits d'hygiène, d'entretien en plastique ; expérimentation de la collecte d'ordures à la levée dans le canton de Niederbronn-les-Bains

17.12.2008

- réunion de travail avec le SICTEU sur les coulées de boues
- plan d'action pour l'achat des terrains à acquérir par la commune (réunion avec des propriétaires le 6 janvier, réunion avec l'AF le 14 janvier)
- décision de mettre en œuvre des actions à court terme (réunions de l'AF du 14 janvier et avec M. BATT le 21 janvier)
- fête de Noël du périscolaire de Hohwiller à La Saline

18.12.2008

- réception des travaux de réaménagement de la rue Meissacker : quelques réserves sur les regards d'assainissement
- passage des membres de la commission pour les illuminations qui proposent la classification suivante aux différents concours :

Concours local « Les lumières de la ville »

PRIX	NOMS ET PRENOMS DES LAUREATS	ADRESSE	MONTANT ATTRIBUE
Hors concours	M. et Mme Eric SCHIMPF	51, rue de Lobsann SOULTZ-SOUS-FORETS	
1 ^{er}	M. et Mme Michel HAUSHALTER	4, chemin du Sel SOULTZ-SOUS-FORETS	80.00 €
2 ^e	M. et Mme Frédéric DAAB	196, rue Frohnacker SOULTZ-SOUS-FORETS	65.00 €
3 ^e	M. Bernard LIEVRE Mme Claire CARRARO	4, rue du Maire Geiger SOULTZ-SOUS-FORETS	50.00 €
4 ^e	M. et Mme Didier KLEIN	18a, rue de Pechelbronn SOULTZ-SOUS-FORETS	35.00 €
5 ^e	M. et Mme Rodolphe EYERMANN	6a, rue Schindelbach SOULTZ-SOUS-FORETS	35.00 €
6 ^e	M. et Mme Pierre MORTIER	9, rue du Vignoble SOULTZ-SOUS-FORETS	20.00 €
7 ^e	M. et Mme Louis EYERMANN	8, rue Schindelbach SOULTZ-SOUS-FORETS	20.00 €
7 ^e ex-aequo	M. et Mme Claude SCHAB	34, rue Muntz SOULTZ-SOUS-FORETS	20.00 €
9 ^e	M. et Mme Alain VORBURGER	7, rue de Lobsann SOULTZ-SOUS-FORETS	20.00 €
10 ^e	M. et Mme Christophe SCHINI	12, rue de Reimerswiller HOHWILLER	20.00 €

Concours local « Les plus belles vitrines des commerces »

PRIX	NOMS DES LAUREATS	ADRESSE	MONTANT ATTRIBUE
1 ^{er}	AMBIANCE CADEAUX	36, rue Docteur Deutsch SOULTZ-SOUS-FORETS	80.00 €
2 ^e	BOULANGERIE HOELTZEL	35, rue des Barons de Fleckenstein SOULTZ-SOUS-FORETS	60.00 €
3 ^e	BOULANGERIE COTTENTIN	27, rue des Barons de Fleckenstein SOULTZ-SOUS-FORETS	30.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette classification. Un crédit de 1 325.00 € est voté sur article 6574, qui sera repris au budget primitif 2009 pour l'ensemble des concours locaux de 2008.

19.12.2008

- assemblée générale de l'Association des Maires du Bas-Rhin avec réception à la Préfecture : Mme Denise EHRHARD, 1^{ère} adjointe au Maire, a suppléé le Maire lors de cette réunion

20.12.2008

- 4^{ème} WE de Tradi'sons : fréquentation soutenue pour le marché de Noël ; concert de René EGLES à guichets fermés

22.12.2008

- réunion avec les responsables du Sonnenhof concernant l'implantation du projet de MAS et d'accueil de jour Alzheimer : un nouveau plan sera établi tenant compte des desiderata de la commune et une modification du POS est nécessaire. La commission d'urbanisme se réunira pour étudier ce projet
- réunion du comité de pilotage de l'accueil périscolaire et de la halte garderie de la communauté de communes du Sultzerland : à l'ordre du jour bilan de fréquentation 2008, fonctionnement du périscolaire et de la halte garderie et perspectives
- alerte sanitaire suite à la contamination bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine : cette contamination concernait les habitants de Sultz-sous-Forêts (partie sud après le passage à niveau) et ceux de Hohwiller. Les conseillers municipaux ont distribué une information émanant de la commune, à l'ensemble des personnes concernées.

M. Jean-Laurent VONAU demande pourquoi il n'y a pas eu de distribution d'eau dans la commune

Le Maire répond que suite à une réunion à la Sous-Préfecture de Wissembourg, l'ensemble des élus concernés a pris la décision de ne pas distribuer d'eau, vu que l'eau du robinet pouvait être utilisée pour les usages domestiques (lavage, vaisselle, lessive ...) et la toilette. Il fallait éviter de la consommer pour la boisson, pour le brossage des dents et pour la préparation des aliments non cuits, à moins de la bouillir pendant 5 minutes. Les personnes âgées ne pouvant pas se déplacer ont été recensées et contactées individuellement.

Les restrictions d'usage de l'eau ont été levées le 25 décembre 2008, en concertation avec la DDASS. L'information a été communiquée à la population ce même jour par les services du syndicat des eaux, par annonce orale, à l'aide d'un véhicule équipé d'un mégaphone. Le 26 décembre l'information a été communiquée par affichage sur le tableau lumineux et les conseillers municipaux ont distribué une information aux habitants concernés le 27 décembre 2008 (le 26 décembre au soir à Hohwiller).

M. Alfred SCHMITT précise que la communication a été faite par principe de précaution et que la pollution était minime.

M. Jean-Laurent VONAU interroge sur les causes de la contamination

M. Alfred SCHMITT, en tant que Président du Syndicat des Eaux, répond que le problème est résolu. Cette contamination serait due à des manipulations lors des prélèvements, mais pas d'information officielle de la cause exacte.

23.12.2008

- rencontre avec M. Alfred KREISS

02.01.2009

- rencontre avec les adjoints techniques chargés de l'entretien des écoles

03.01.2009

- fête des personnes âgées de Hohwiller

05.01.2009

– rencontre avec M. Alfred KREISS

06.01.2008

- rencontre avec les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- rencontre avec les propriétaires des terrains nécessaires à la prévention des coulées de boues

3. AFFAIRES FINANCIERES

→ Prix de vente du bois enstéré

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente du bois enstéré à 45 € HT le stère, chêne ou hêtre. Ce prix HT sera majoré d'une taxe de 2 % pour le Wiedenweg et de la TVA au taux de 5.5 %.

Le Maire rappelle que les personnes intéressées par l'achat de bois enstéré sont priées de passer commande à la mairie.

→ Harmonie municipale et école municipale de musique

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite au souhait d'avoir un intervenant unique pour la direction de l'école de musique et celle de l'harmonie, différentes rencontres avec MM. Frédy WEBER, directeur de l'école municipale de musique, Renaud SCHMITZ, dirigeant de l'orchestre des jeunes de cette école et M. Alfred KREISS, dirigeant de l'harmonie de Preusdorf et ancien directeur de l'école de musique de la Sauer ont eu lieu. M. Frédy WEBER ne souhaitant pas reprendre l'ensemble de ces activités, c'est M. Alfred KREISS qui est prêt à s'investir dans cette tâche. Il a pour objectif d'augmenter de manière importante les effectifs de l'école de musique et de reconstruire l'harmonie Concordia.

A la demande de M. Paul BOISSARIE de savoir si l'effectif de la chorale des adultes avait augmenté suite à la réduction du tarif, le Maire répond par la négative.

M. Jean-Laurent VONAU rappelle qu'il est très difficile d'atteindre des objectifs dans le monde artistique, donc culturel. Toutes les écoles de musiques ont des déperditions ; le domaine de la musique est très particulier. Si l'école de musique accueille plus d'élèves, l'harmonie devrait également accueillir plus de musiciens. Il ajoute que les qualités de M. KREISS sont incontestables. Il demande si l'écolage va augmenter à la prochaine rentrée scolaire.

Le Maire répond que l'écolage est relativement élevé et qu'une augmentation n'est pas à l'ordre du jour.

A la question de M. Christian KLIPFEL demandant s'il y a un problème avec les professeurs vu que seuls 21 élèves pratiquent des instruments d'harmonie, M. Alfred SCHMITT répond que c'est surtout le fait d'une absence de relation entre l'harmonie et l'école de musique.

- **Subvention pour l'harmonie Concordia**

Le Maire informe le conseil municipal que l'harmonie Concordia est une association dont le Président est le Maire de Soultz-sous-Forêts. Les statuts vont être modifiés et l'harmonie sera dirigée par un président délégué ; le Maire de la commune sera président honoraire.

Pour permettre à l'harmonie de fonctionner et de se développer dans le cadre de la nouvelle direction, le Maire propose au conseil municipal de verser à l'association une subvention de 6 000 € pour l'année 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 6 000 € à l'harmonie Concordia pour l'année 2009. Le crédit est voté sur article 6574 et repris au budget primitif 2009.

- **emploi de responsable des activités musicales**

Pour permettre d'assurer la nouvelle direction de l'école municipale de musique, le conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi de responsable des activités musicales à compter du 1^{er} janvier 2009.

C'est un emploi d'agent non titulaire, pour une durée de 1 an, rémunéré dans le grade des professeurs d'enseignement artistique, indices brut 433 – majoré 382, coefficient d'emploi de 7,30/20^e.

➔ **Avenant à la convention d'adhésion au service Médecine professionnelle et préventive**

La commune de Soultz-sous-Forêts adhère au service de médecine professionnelle et préventive créé par le Centre de Gestion depuis le 1^{er} janvier 2001.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a fait parvenir l'avenant n° 5 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive suite au décret 2008-339 du 14 avril 2008 qui a modifié le rythme de la visite médicale dans la fonction publique territoriale. Celle-ci intervient maintenant au minimum tous les 2 ans.

Toutefois pour les agents exposés à des risques spéciaux de manière habituelle, notamment les agents et fonctionnaires de la filière technique ou de la filière sanitaire et sociale, la visite médicale annuelle continue à être maintenue annuellement. Enfin, suivant l'état de santé de l'agent et les conditions d'hygiène et de sécurité dans lesquelles il travaille, le médecin décidera toujours de la périodicité nécessaire.

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion.

➔ **Réalisation d'un site Internet**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il existe un site internet privé à Soultz-sous-Forêts : sultz-sous-forets.com. La commune de Soultz-sous-Forêts souhaite réaliser son propre site internet, et la commission « Communication » a été saisie de cette affaire. Le cahier des charges, élaboré par M. Laurent BERTEAU et Mme Céline GEFFROY, a été envoyé à 10 sociétés, et 4 d'entre elles ont soumis des offres qui varient entre 6 500 € et 12 800 € HT.

M. Laurent BERTEAU et Mme Céline GEFFROY ont étudié ces offres. Les offres de deux sociétés, HDR COMMUNICATION et ILLICOWEB, contiennent les prestations les plus complètes. ILLICOWEB présente des références très nombreuses dans les collectivités territoriales et HDR Communication a comme référence plusieurs villes de la Région, dont la Ville de Seltz.

M. Jean-Laurent VONAU demande si le système est évolutif dans les 2 cas, ce qui est confirmé par le Maire.

Vu qu'il est très difficile de se prononcer entre les 2 sociétés, le Maire propose de donner la priorité à la proximité et de choisir HDR Communication pour un montant total de l'offre de 6 458 € HT et un délai de réalisation de 8 semaines à compter de la réception de la commande. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et retient l'entreprise HDR Communication pour la réalisation du site internet de la ville de Sultz-sous-Forêts.

4. MODIFICATIONS DU P.O.S.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager une modification du plan d'occupation des sols de Sultz-sous-Forêts pour 2 projets : d'une part l'implantation d'un hôtel-restaurant à proximité de la voie ferrée, et d'autre part l'implantation de la structure du Sonnenhof au Bruehl.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces modifications et autorise le Maire à engager les démarches pour ces procédures.

5. REVISION DU PROJET DE PLAN PLURIANNUEL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE HATTGAU/SOULTZERLAND

Le Conseil Général du Bas-Rhin avait demandé à l'ensemble des communes faisant partie des communautés de communes du Hattgau et du Sultzerland de recenser leurs projets d'investissement pour la période 2009/2014, ceci pour permettre l'élaboration du contrat de territoire Hattgau/Sultzerland.

Suite au recensement de l'ensemble des projets des différentes communes, il s'avère qu'il y a un dépassement de l'enveloppe de subventionnement de 2 M€. Le Conseil Général a donc demandé à l'ensemble des communes de revoir la réalité des investissements projetés et la faisabilité financière.

Le Maire rappelle au conseil municipal que le plan pluriannuel d'investissement avait été arrêté lors de la réunion du 2 juillet 2008, pour un coût total de travaux de 10 340 000 € HT. Suite aux discussions menées à différents niveaux, dont une séance de travail avec les conseillers municipaux, le plan pluriannuel d'investissements réalisable est ramené, pour la période 2009/2014, à 8 269 500 € HT.

M. Jean-Laurent VONAU rappelle qu'il ne faut mettre dans ce plan que les travaux réalisables dans les délais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le plan pluriannuel d'investissement en reprenant, pour réalisation sur la période 2009/2014, les projets de priorité 1 listés ci-après :

Projets	Description complémentaire	Coût HT	Coût TTC
Ecole primaire	Destruction du préau actuel, 4 classes, préau et sanitaires	385 000	460 460
	Réaménagement	100 000	119 600
Ecole maternelle	Préau et aménagements	45 000	53 820
	Réaménagement	40 000	47 840

Accès routier au bloc scolaire		75 000	89 700
Restauration scolaire	150 m2	180 000	215 280
Cours des écoles	Ecole élémentaire	150 000	179 400
Multi accueil			500 000
Intégration du Sonnenhof	Aménagement du parc du Bruehl (passage de 85 à 50 k€ et proposition d'imputation à l'enveloppe Bourg Centre)	50 000	59 800
	Voirie et viabilisation (nouveau suite à discussion avec le Sonnenhof - reste à obtenir la participation de 50%)	227 000	271 492
Terrain Schaller (mise en 2 tranches ce qui réduit la priorité 1 de 330 à 100 K€)	1ère tranche	100 000	119 600
Parking Gare (auto et vélos)	Rajout du parking vélo pour 50 K€	300 000	358 800
Aménagement sécurité rue Dr Deutsch / rue des Vignes	Ramené de 85 à 30 K€ et demande de prise en compte dans le contrat	30 000	35 880
Piste cyclable Plein Sud -Collège	Globalement cohérent avec l'enveloppe de 130 K€ du contrat	113 000	135 148
Aménagements de places Parking / Rue de Seltz pour la piste cyclable		25 000	29 900
Rue du Frohnacker		600 000	717 600
Prévention des coulées de boues		42 000	50 232
Orgue de l'église protestante	Participation communauté	250 000	299 000
Intérieur de l'église (Hohwiller)	Participation communauté	150 000	179 400
Eglise catholique	Participation communauté	200 000	239 200
Presbytère (Hohwiller) - mise en deux tranches	1ère tranche	20 000	23 920
Hall des pompiers (Hohwiller)		25 000	29 900
Rue de Hoffen (Hohwiller)		125 000	149 500
Complexe sportif et associatif	Maison des associations (partie loisirs : danse, yoga, gymnastique ...)	200 000	239 200
	Courts de tennis extérieurs	100 000	119 600
	Plateau multifonctions	1 950 000	2 332 200
	Dojo	300 000	358 800
	Quillier	500 000	598 000
	Equipement piste de quilles	120 000	143 520
Maintien de la maison des associations actuelle	Nouveau suite à mise en priorité 2 de la partie association du complexe	50 000	59 800
Achat du terrain pour le complexe	Achat d'une première tranche jusqu'en 2014 nécessaire pour l'équipement réalisé	120 000	120 000

Terrain multisports	Pour mémoire car compétence intercommunale		
Terrain de football secondaire	Enherbé	85 000	101 660
Maison de la musique	Dans la maison forestière 250 m2	125 000	149 500
Associations culturelles	Dans le bloc éducatif	70 000	83 720
Centre de services	Office du tourisme, centre médico-social et trésorerie (Financement bourg centre)	500 000	598 000
Acquisition maison Staub		120 000	120 000
Hôtel d'entreprise (dans maison Staub)		200 000	239 200
Programme d'économies d'énergies		170 000	203 320
Opération de modernisation du commerce	Pour mémoire car compétence intercommunale		
Terrain autour de la gare	Achat	52 500	52 500
Investissements courants de 75 K€ HT par an		375 000	448 500
PROJETS PRIORITE 1		8 269 500	10 332 992

6. PERSONNEL COMMUNAL

→ Heures supplémentaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires de dimanches et des heures de nuit effectuées par les employés des services techniques lors des manifestations des 7, 14 et 21 décembre et du salage dans la nuit du 18 décembre 2008, comme suit :

Heures de dimanche : Christian BILLMANN : 4 h ; Roland DUC : 6 h ; Thomas GORGUS : 8 h ; Jean-Yves JUNG : 17 h ; Eric KREISS : 6 h

Heures de nuit : 2 heures à Roland DUC, Thomas GORGUS, Jean-Yves JUNG et Eric KREISS

→ Création d'emplois et mise à niveau

- **agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} février 2009.

Cette création est une régularisation et fait suite à la réussite du concours par un adjoint technique territorial déjà en place à l'école maternelle (le nouvel emploi remplace l'emploi existant).

L'agent sera rémunéré à l'échelle 4 avec un coefficient d'emploi de 26,25/35^e – coefficient de rémunération 20.95/35^e.

- **adjoint administratif de 1^{ère} classe**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à la mairie de Soultz-sous-Forêts, à compter du 1^{er} février 2009.

Cette création fait suite à la réussite de l'examen par un adjoint administratif de 2^e classe (le nouvel emploi remplace l'emploi existant). L'agent sera rémunéré à l'échelle 4 à temps complet.

- **adjoint technique 2^e classe – emploi saisonnier**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique 2^e classe non titulaire pour un emploi saisonnier de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le coefficient d'emploi est de 18/39^e et l'agent sera rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle 3, indices brut 281 – majoré 290.

→ **Ecole municipale de musique - modification des coefficients d'emploi et de rémunération**

- **assistant d'enseignement artistique**

Le Maire informe le conseil municipal que le professeur de guitare a un élève en plus à partir du 1^{er} janvier 2009. Ses coefficients d'emploi et de rémunération sont actualisés comme suit :

- coefficient d'emploi : 4/20^e
- coefficient de rémunération : 3.23/20^e.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette modification.

→ **Personnel des écoles**

- **coefficients d'emploi des ATSEM**

Vu le nombre croissant d'enfants utilisant le transport scolaire Soultz-sous-Forêts/Hohwiller du fait de l'accueil périscolaire, le Maire propose au conseil municipal l'accompagnement de ce transport scolaire par une 2^e personne. Mme Nathalie BEYREUTHER, ATSEM à l'école maternelle étant disposée à effectuer ce travail supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2009, il faut modifier ses coefficients d'emploi et de rémunération.

Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à la proposition du Maire, et fixe le coefficient d'emploi de Mme Nathalie BEYREUTHER à 29,16/35^e à compter du 1^{er} janvier 2009, coefficient de rémunération 23,27/35^e.

Pour information : les coefficients d'emploi des autres ATSEM ne sont pas modifiés.

- **adjoints techniques (nettoyage des écoles)**

- Les adjoints techniques de 2^e classe faisant fonction d'agents d'entretien des écoles ne travaillent plus que 4 jours par semaine. Pour compenser les heures qui ne sont plus effectuées pour le nettoyage des écoles, le Maire propose de les faire intervenir lors des différentes manifestations organisées par la Ville (fête des personnes âgées, personnes méritantes, nouveaux arrivants, 8 mai, 13 juillet, ouverture saison culturelle, 11 novembre) et pour effectuer les remplacements des agents en congé (mairie et éventuellement Saline).

A la remarque de M. Jean-Laurent VONAU souhaitant que cette proposition soit acceptée par les personnes intéressées, le Maire répond qu'il a eu un entretien avec ces agents. Ce dispositif sera précédé d'une nouvelle évaluation du quota d'heures nécessaires pour effectuer leur tâche actuelle. La compensation des heures restant à effectuer sera faite sur la base du volontariat et un bilan sera réalisé en fin d'année.

7. DROIT DE PECHE DANS LE FROESCHWILLERBACH

L'Association de Pêche et de Pisciculture de Lobsann bénéficiait du droit de pêche dans le Froeschwillerbach depuis 1981. Cette association a décidé de renoncer à ce droit de pêche et suggère qu'il soit accordé à l'AAPPMA de Hoffen, déjà bénéficiaire du droit de pêche dans le Seltzbach.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide le transfert du droit de pêche dans le Froeschwillerbach à l'AAPPMA de Hoffen à compter du 1^{er} janvier 2009
- fixe le droit de pêche à l'euro symbolique
- autorise le Maire à signer le contrat de location à intervenir pour une durée de 3-6-9 ans.

8. DIVERS

→ Droit de Prémption Urbain

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- immeuble cadastré section 23 n° 574/176 lieudit « Rue du Maire Geiger » d'une contenance de 35 m².

→ Personnes méritantes

Le Maire rappelle les critères pour les différentes récompenses qui vont être distribuées lors de la réception des personnes méritantes :

- **Grand sceau de la Ville de Soultz-sous-Forêts**

- personnes bénévoles ayant plus de 30 ans de vie associative
- performances sportives : Champion d'Alsace et au-delà.

Il sera remis, aux personnes citées pour le grand sceau de la Ville de Soultz-sous-Forêts, un diplôme et une médaille. Des sceaux en résine verte (vert de Soultz-sous-Forêts) seront offerts aux récipiendaires. M. Jean-Laurent VONAU s'est proposé de les commander.

- **Instauration de remise d'une médaille Jeunesse et Sports**

La Fédération Française des Médaillés Jeunesse et Sports propose de récompenser les personnes bénévoles à partir de 8 ans d'activités associatives et les champions du Bas-Rhin. La commune a adhéré à cette proposition.

- **Diplôme d'encouragement pour les jeunes champions**

Un diplôme d'encouragement sera remis aux jeunes champions, en dessous du niveau départemental (champions de district pour le judo ...)

- **Diplôme d'honneur concours locaux**

Un diplôme d'honneur et un bon de la valeur du prix seront remis aux lauréats des concours de fleurissement et d'illuminations

- **Pour information**

La Fédération Française des Médaillés Jeunesse et Sports relance souvent les médaillés leur demandant d'adhérer à leur association. Il est bien précisé que cela n'est pas obligatoire.

Il faut également contacter M. André STUDY, Président de la Croix-Rouge, pour la remise des diplômes de donneurs de sang.

➔ **Diverses informations**

- l'INSEE a communiqué les chiffres relatifs à la population légale de la commune, qui se subsisteront à ceux qui font actuellement référence à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Commune de Soultz-sous-Forêts :

- population municipale : 2645
- population comptée à part : 48
- population totale : 2693

Dans ces chiffres est comprise la population de la **commune associée de Hohwiller** :

- population municipale : 364
- population comptée à part : 4
- population totale : 368

- les conseillers municipaux, favorables à la diffusion du compte rendu du conseil municipal par mail, sont priés de se faire connaître
- la lettre de M. Pierre GRANDADAM, Président de l'Association des Maires des Communes Forestières, concernant l'état d'avancement du dossier suite aux négociations conduites avec l'ONF et ses ministères de tutelle peut être consultée par les conseillers municipaux intéressés

➔ **Prochaines manifestations**

- vendredi 9 janvier : fête de fin d'année élus/personnel
- vendredi 16 janvier : réception des personnes méritantes et des lauréats des concours locaux de fleurissement et des illuminations

- jeudi 22 janvier : réunion de la commission communale pour le PLU
- dimanche 25 janvier : fête des personnes âgées
- mardi 27 janvier à 18 heures : réunion du CCAS
- mardi 27 janvier à 20 h : réunion de la commission Urbanisme
- prochaine réunion du conseil municipal : **mercredi 4 février 2009**
- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soultz-sous-Forêts organise un pot-au-feu avec après-midi dansante à La Saline le 8 février 2009

La séance est levée à 23 heures.